

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 45 (1957)

Heft: 850

Artikel: Nouvelles brèves

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et présidentes des commissions étaient invitées par la présidente du Conseil et le Bureau.

Le lundi soir, au Théâtre de Sa majesté, on entendit de la musique par des artistes canadiens, chaque jour, après le lunch on pouvait assister à la projection de films sur le Canada et le mardi, deux excursions permettraient d'aller visiter, soit le cours du St-Laurent vers les « Mille îles », soit les grands travaux du canal projeté vers les lacs, et le barrage américo-canadien de l'Iroquois.

Chaque déléguée reçut en souvenir du congrès, une ravissante broche, ornée de strass et représentant la feuille d'érable, symbole du Canada et de ses riches forêts.

Travaux administratifs

Des élections importantes avaient lieu cette année, au sein du comité : Mme Eder, parvenue au bout de son mandat de présidente, cède la place à Mme Lefaucheux, du Conseil national des femmes françaises — Mme Lefaucheux est bien connue à Genève où elle participe à de nombreuses sessions des Nations Unies.

Les vice-présidentes sont désormais : Comtesse Flavia Gherardesca (Italie), Mme William Barclay Parsons (Etats-Unis), Mme M. Borg Sundman (Finlande), la marquise de Reading (Grande-Bretagne), Mme R.-J. Marshall (Canada), Mlle Ruth Gibson (Australie), Mme M. Leroy (Belgique).

La présidence d'honneur fut décernée à Mme Eder-Schwyzler, la vice-présidence d'honneur à Mmes F. Baetens (Belgique), L.C.A. van Eeghen (Pays-Bas), Dr R. Girod (Suisse), Dowager Lady Nunburnholme (Grande-Bretagne), E.A. van Veen (Pays-Bas).

Le vendredi 14 juin, un grand banquet réunissait une dernière fois l'ensemble des congressistes dans la vaste salle de bal fleurie de pivoines et d'oeillets à l'Hôtel Windsor.

A la fin du repas, Mme Eder, après avoir remercié le Canada de son accueil, transmit à Mme Lefaucheux les symboles de la présidence : le maillot et l'insigne. Mme Lefaucheux exprima sa gratitude pour la confiance qui lui est témoignée.

Mme Charlotte Whitton, qui fut maire d'Ottawa, clôtura cette manifestation par une brillante causerie sur l'histoire féministe de la femme canadienne. La main-d'œuvre féminine représente aujourd'hui un quart de la force de travail du pays. Pourtant, les femmes ont encore trop peu d'influence politique, elles devraient mettre à la conquête le même zèle que les pionnières ont déployé pour conquérir leurs droits.

Nous n'avons pas voulu tarder à donner ces premiers détails à nos lecteurs, détails recueillis par une interview avec Mme A. Rochedieu. D'autres articles suivront dès l'automne sur les intéressants travaux de cette assemblée.

Mme H. Schweizer est décédée récemment à Zurich. Tant que sa santé le lui permit, elle fut la collaboratrice de son mari, le Docteur Schweizer, à l'Hôpital de Lambaréné.

Le droit de la femme à l'égalité politique

(suite)

D'un point de vue purement historique, il faut déjà relever que cette séparation des tâches ne fut pas de tout temps aussi simple et aussi claire que la formule commode adoptée voudrait le faire croire. Ainsi, l'histoire juridique et constitutionnelle de différents pays nous apprend que, même dans les siècles anciens, les femmes exerçaient ici ou là les droits politiques⁴⁷.

Mais, même si l'on admet que, dans des temps reculés, cette division fondamentale était, davantage qu'une idée abstraite, une réalité vivante conforme aux conditions sociales de ces époques-là, il s'agit tout de même de savoir si, au vingtième siècle, la situation n'a pas changé au point que cette idée ne saurait plus avoir d'effet pratique.

Au cours de ces dernières décennies, le cercle des affaires publiques, notamment celles de l'Etat, s'est considérablement étendu au détriment de la sphère privée (« loi de l'étendue croissante des activités dévolues à l'Etat »). De nombreuses tâches qui autrefois revenaient à la famille sont maintenant remplies par l'Etat. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la famille avait une importance primordiale ; au point de vue économique, social et spirituel, elle était encore au centre de la vie des hommes. « L'éducation, l'instruction et la formation professionnelle se faisaient avant tout dans la famille même ». L'Etat n'était qu'un organisme subsidiaire. L'évolution de l'économie et l'augmentation de la puissance de l'Etat, qui est devenu un Etat économique et social, ont provoqué un changement radical du rôle de la famille et ont

M^{me} Emmeline Forel-Forel

C'était une magnifique personnalité que Mme Emmeline Forel-Forel, fondatrice avec son mari du musée Alexis Forel, à Morges, décédée le 18 mai. Elle avait 97 ans ; la jeune génération ne connaissait pas cette vieille dame, encore belle, qui a consacré toute sa vie à l'art, aux chefs-d'œuvre du passé, lentement, longuement collectionnés avec son mari, un chimiste que les amateurs de gravures connaissent comme un de nos meilleurs aquafortistes. Alexis Forel avait épousé en 1882 sa petite-cousine Emmeline Forel et passionnés tous deux d'art roman, ils parcoururent les provinces françaises riches en églises romanes ; les voyages, à ce moment-là, se faisaient en voiture hippomobile, ce qui permettait de voir, de découvrir. En un temps où l'art roman était encore mal connu ou dédaigné, ils publièrent, vers 1910, un magnifique volume introuvable aujourd'hui, « Voyage au pays des sculpteurs romans », illustré par Mme Forel.

Les deux époux rassemblèrent patiemment, au cours de trente ans de voyages, de prospections, des chefs-d'œuvre de l'art du moyen-âge, meubles, tapisseries françaises et flamandes (au nombre de quatorze), meubles brodés au petit-point, gravures de Dürer et de Rembrandt, étains, porcelaines, céramiques ; ils sauvèrent de la destruction des cheminées de Locarno ou de Cuarnens ; crédences, tables, fauteuils, armoires monumentales constituèrent bientôt un trésor inestimable. Habile pastelliste, à qui on doit de nombreux paysages, un portrait de son mari, Mme Forel se fit restauratrice de tapisseries ; elle choisissait longuement ses laines, teintées aux couleurs végétales, les exposait au soleil afin d'obtenir les teintes fanées qui lui permettaient de restaurer les tapisseries, les broderies au petit-point sans que l'œil le plus exercé puisse déceler les raccords.

Cette magnifique collection, il fallait la loger ; Alexis Forel eut d'abord l'idée de la remettre au Musée romand, au château de la Sarraz, mais il changea d'idée, chercha une maison en France, dans le canton, visita le château de Glérolles, celui de Lutry et finalement acheta la maison Blanchenay, à Morges ; c'était alors une laiterie, les époux restaurèrent adroitement cette édifice Renaissance qui, depuis 1920, abrite leurs collections ; c'est le musée Alexis Forel, musée vivant, habité, où les lampes sont allumées, où la cuisine fonctionne, où sur les tables se trou-

40^{me} Conférence Internationale du Travail

La 40^{me} Conférence internationale du Travail, qui s'était ouverte le 5 juin à Genève, s'est close le jeudi 27, après avoir discuté de l'automatisation, de l'interdiction du travail forcé, de la protection des populations autochtones et de la discrimination en matière d'emploi ; une commission tripartite féminine fut créée à ce propos.

Nous publierons prochainement des articles sur la discrimination en matière d'emploi et sur l'automatisation, aussi ne disons rien de plus aujourd'hui sur une assemblée qui traversa certains jours orageux.

M^{me} E. Piccard

Nos lecteurs se souviennent sans doute que, l'an dernier, nous leur avons présenté, avec éloges, un roman, *Galia*, peignant les meurs russes d'avant la révolution.

Son auteur, Mme E. Piccard, membre de la Société des écrivains suisses et de l'Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, est décédée le 3 juin, à Neuchâtel.

Elle était née à St-Petersbourg en 1879, elle était d'ascendance huguenote française et avait épousé, à 17 ans, le professeur Eugène Piccard, fils d'un grand chirurgien de Lausanne. Elle avait fait des études brillantes au Gymnase et à l'Ecole des Beaux-arts, elle parlait le russe, le français, l'allemand, elle avait aussi des connaissances de l'anglais, cette formation lui permit de donner des le-



çons pendant la révolution et de sauver ainsi sa famille — trois filles et un garçon — de la famine.

Rapatriée en 1925, Mme Piccard s'est mise à écrire et ne s'est plus arrêtée jusqu'à la fin de sa vie. Elle collabora au « Journal de Genève » et à la « Gazette de Lausanne ».

Son œuvre littéraire se compose des *Episodes de la grande tragédie russe* (5 vol.), d'importants essais biographiques consacrés aux grands poètes russes Pouchkine et Lermontov, elle a en outre traduit des fragments essentiels de leurs œuvres, Mme Piccard laisse encore des inédits, dont un essai biographique et critique sur Simone Weil.

Femme au grand cœur, Mme E. Piccard est venue au secours d'un grand nombre de misères, elle a mené une vie modeste et effacée, consacrant tous ses efforts au service des bonnes causes. Coopératrice convaincue, elle était aussi une adepte du service civil. Elle aimait Gandhi et tenait le machinisme pour le mal du siècle. La prétendue ère nucléaire lui faisait horreur. Elle était aussi une féministe convaincue. Extrêmement cultivée, elle lisait beaucoup et s'intéressait à tous les problèmes contemporains. C'est une forte et belle personnalité qui disparaît.

Alexandre Pouchkine — Editions La Baconnière, 1939.

Mikail Lermontov — Editions Lys Martagon, Neuchâtel, 1948, prix Fondation Schiller, 1952.

Ecole Lémania

LAUSANNE

Maturité, baccalauréats

Diplômes de commerce et de langues

Classes préparatoires

dès l'âge de 10 ans

vent le livre commencé ou la broderie en travail. A l'inauguration du musée on vit apparaître Paderewski, qui venait de restaurer la Pologne — c'était peu après la signature du traité de Versailles — et ceux qui assistèrent à l'ouverture du musée n'ont pas oublié l'impression profonde que leur fit le grand homme d'Etat, le grand pianiste, apparaissant entre deux gravures de Rembrandt. Ce fut un moment historique.

Mme Forel était restée étonnamment alerte, même après une grave opération faite il y a deux ou trois ans ; l'été passé encore, dans son grand salon, elle recevait les nombreux visiteurs accourus pour l'ouverture d'une exposition d'art chinois et japonais, très présente, ayant pour chacun un mot aimable et plein d'à propos. Elle était l'incarnation d'une époque bien révolue, où l'on pouvait, sans soucis matériels, sans préoccupation du travail quotidien, consacrer tous ses jours, tout son temps aux belles choses créées par les anciens, afin de les maintenir et de les transmettre.

S. B.

NOUVELLES BRÈVES

Sept femmes juges italiennes, ont, pour la première fois, prêté serment, elles feront partie du Tribunal des mineurs.

Mme Anna Kethly a été proclamée lauréate du Prix culturel de l'Europe.

Du 5 au 17 août se tiendra à Bangkok, un colloque consacré à la participation des femmes asiatiques à la vie publique.

La première femme maire a été élue en Grèce, c'est Mme Stam Dessilla à Corfou.

UNE SALLE
DE BAINS
1 m²

GRASSET
B. PETZOLD

17, SERVETTE
Tél. 33 80 30



supprimé l'influence déterminante de cette dernière. Le phénomène de la « contraction » (le rattachement en petites familles) est accompagné d'une diminution des fonctions de la famille et de la dissolution de celle-ci. « La famille est détrônée, elle est déchuée de sa position centrale et elle en est réduite à se défendre. Une tâche lui est retirée après l'autre et les hommes eux-mêmes sont accaparés par les autres forces de la vie » ; par l'économie, par la profession, par l'Etat⁴⁸.

Cette évolution a modifié profondément la position de la femme à plus d'un égard. Elle aussi a été poussée hors de son foyer vers les activités professionnelles ; ceci est vrai non seulement pour la « femme seule » (non mariée ou veuve), mais aussi pour celle qui doit chercher un gain supplémentaire en vue de l'entretien de sa famille. Même si ce changement a souvent dépassé ce qui était imposé par la nécessité économique, il fut cependant en gros une conséquence impérieuse de l'évolution décrite ci-dessus. Cette « femme seule » a largement perdu sa possibilité d'action au foyer, en particulier son rôle très important en matière d'éducation civique et son influence indirecte sur la formation de la volonté politique ; pourtant les droits politiques lui restent refusés dans sa nouvelle situation, bien que, par exemple, elle paye les impôts. D'autre part, même les possibilités d'action de la femme qui est restée à la maison, ont été réduites. De nombreuses tâches qui autrefois étaient dévolues à la famille ont été prises en charge en tout ou en partie par l'Etat et ont été ainsi soustraites en tout ou en partie à l'influence de la femme (tout au moins à son influence directe). Sa participation directe, résultant de l'ordre juridique, à la formation de la volonté générale (c'est-à-dire ses droits politiques au sens large du mot) s'est amoindrie considérablement.

Toute cette évolution est cependant le résultat de la volonté de l'homme. Certes l'homme n'a pas désiré, ni organisé ces changements radicaux concernant la famille et, par voie de conséquence, la femme ; il n'en reste pas moins que c'est l'initiative et la volonté de l'homme qui ont provoqué ces transformations essentielles.

Au sujet du vieux slogan, toujours invoqué « la femme au foyer ! », nous pouvons donc nous résumer comme suit : Cette affirmation fut, aux siècles anciens, l'expression d'une idée élevée. Comme gardienne du « sanctuaire du foyer », la femme avait une tâche noble et très étendue ; si l'on considère le rôle central de la famille, il s'agissait là à proprement parler d'une fonction et d'une responsabilité politiques. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, cette idée était encore parfaitement compréhensible. Mais, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, en Suisse également, les conditions se sont de plus en plus transformées. On ne peut douter que beaucoup considèrent aujourd'hui encore cette idée comme conforme aux règles imposées lors de la Création ou comme un ordre venant de Dieu, et qu'ils la défendent en raison de leurs convictions religieuses. Par ailleurs, la tendance même très puissante d'une époque n'est pas une objection suffisante contre une idée traditionnelle ; le fait qu'une théorie n'est plus adoptée ne signifie rien quant à sa vérité profonde. Mais une idée sur l'organisation de l'ordre politique peut devenir sans objet et même fautive s'il manque les conditions sociologiques nécessaires à sa réalisation pratique. On peut regretter cette évolution ; on peut tenter de s'y opposer. Mais force est de constater qu'au point où en sont les choses aujourd'hui, le postulat général « la femme au foyer » n'apparaît plus adapté aux données actuelles. L'ancien domaine d'activité de la femme ne lui est pas rendu par cette formule ; en revanche, cette dernière lui refuse les droits qui, dans les conditions de vie modifiées, devraient lui permettre de prendre part aux discussions et aux décisions. Actuellement, ce vieux postulat ne saurait ainsi que ralentir l'évolution du droit et se trouver en fin de compte

⁴⁷ Cf. pour la France F. Olivier-Martin, Histoire du Droit Français, 1948, p. 412 et s., Le droit de vote de la femme comme « chef d'hôtel » dans les « communautés d'habitants » ; pour l'Angleterre, J.S. Mill, Reform of the Franchise (Women's suffrage), Ch. des Communes, 20.5.1867, dans C.S. Emden, Selected Speeches on the Constitution, vol. II, Oxford 1939, p. 183.

⁴⁸ Cf. Auguste Egger, Die Familienordnung bei Jeremias Gotthelf und heute, dans Festgabe für Max Huber, 1934, p. 92 et s., notamment p. 107 et s. ; Comm. C.C., vol. II, 1 et s., 5 et s. ; Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire « pour la famille » du 10.10.1944, p. 55 et s., et à la p. 25 et s. l'avis de droit de A. Egger, Die heutige rechtliche Lage der Familie.